Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212200984-20251211-2025120106-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DECEMBRE, à VINGT heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 04 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 15

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Christine BRETON, Gérard BEUVE Adjoints, Fabienne PERRO, Linda BRIAND, Benoît ROUAULT, Jérôme LEYRIT, Stéphanie KERAUFFRET, David GAUBERT, Corentin POILVET, Murielle NICOLAS, Isabelle GICQUEL et Chrystèle LEFORT, Eric MINIER.
Absents excusé(e) s :

Le Conseil nomme Corentin POILVET en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2025-12-01-06

4.1 – TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR -

Madame La Maire informe que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Elle informe que :

- certains agents de la Commune peuvent prétendre à un avancement de grade par ancienneté.
- qu'il y a lieu de créer l'emploi du nouveau chef cuisinier qui sera recruté au 1er février 2026.

Elle propose ainsi de modifier le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

Considérant le tableau des emplois adopté par délibération du Conseil Municipal, en date du 14 septembre 2023,
Considérant les changements à intervenir au niveau du personnel de la Commune,

- FIXE, le tableau des emplois de la Commune de LANDEHEN, comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212200984-20251211-2025120106-DE

EMPLOIS PERMANENTS	FILIERE	
	ADMINISTRATIVE	
Attaché	Temps complet	1
Rédacteur Territorial	Temps complet	1
	TECHNIQUE	
Technicien	Temps complet	2 (suppression à compter de la nomination à l'emploi de Technicien Principal de 2ème classe)
Technicien Principal 2ème classe	Temps complet	2
Agent de Maîtrise Principal	Temps complet	1
Agent de Maitrise Principal	28 h/semaine	1
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	Temps complet	1
Adjoint Technique	23 h/semaine	1
	ANIMATION	
Animateur	Temps complet	1 (suppression à compter de la nomination à l'emploi d'Animateur Principal de 2ème classe)
Animateur Principal 2ème classe		1

- RAPPELLE ses délibérations du 17 septembre 2020, 10 juin 2021, 1er avril 2022 et 14 septembre 2023 : autorisation est donnée au Maire pour :

- recruter du personnel en remplacement du personnel titulaire indisponible.
- faire appel au service des missions temporaires du Centre de Gestion des communes ainsi que à la Société ESP services, notamment pour le service à table au restaurant scolaire.

- recruter des agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les services de la Commune.

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Corentin POILVET,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 12 décembre 2025 - transmise en Préfecture le 12 décembre 2025
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire